



Élections municipales et intercommunales : le Collectif Handicaps lance une mobilisation sur les réseaux sociaux #Handicap2020

Faisant le constat que le handicap est un sujet peu abordé par les candidats aux élections municipales et intercommunales alors que ces échelons sont ceux qui traitent des services de proximité à la population (petite enfance, accessibilité, éducation, solutions d'accueil et d'accompagnement, ...), le Collectif Handicaps, qui regroupe 48 associations représentant les personnes en situation de handicap et leurs familles, lance une campagne de mobilisation sur les réseaux sociaux.

Accessibilité aux lieux et aux services, solutions d'accueil et d'accompagnement, petite enfance, école, périscolaire, développement économique et emploi, logement et hébergement... les sujets sur lesquels les maires et les président(e)s d'intercommunalité peuvent faire évoluer de manière concrète le quotidien des personnes en situation de handicap sont vastes. Pourtant, à l'exception de quelques candidats, ces questions ne sont que peu abordées dans les programmes électoraux.

Le Collectif Handicaps a donc décidé d'interpeller, sur les réseaux sociaux, a minima les candidats aux 20 plus grandes villes de France en leur demandant ce qu'ils comptent faire pour leurs électeurs et futurs administrés en situation de handicap et leurs familles.

Des millions d'électeurs non considérés

Les candidats doivent comprendre que les personnes en situation de handicap et leurs familles sont aussi des électeurs. Au total, près de 12 millions de personnes se sentent exclues des débats et des programmes, alors qu'elles vont voter. Le Collectif Handicaps rappelle à ce titre que la loi permet maintenant aux personnes handicapées - quelle que soit la gravité et lourdeur du handicap y compris les personnes sous protection juridique - de voter, à condition de s'être inscrites dans les délais sur les listes électorales. Le Collectif rappelle la nécessité de rendre accessible les matériels de campagne à tous les types de handicaps. Par ailleurs, la loi handicap de 2005 prévoit que tous les bureaux de vote devront être accessibles.

La campagne

Le Collectif Handicaps (@CHandicaps) sollicitera, via leur compte Twitter et aussi souvent que nécessaire, tous les candidats aux élections des 20 premières villes et intercommunalités de France. Par ailleurs, tous les candidats qui le souhaitent peuvent faire part de leurs programmes pour une société inclusive avec l'hashtag **#Handicap2020**.

Les citoyens, en situation de handicap ou non, sont invités à interpeller les candidats de toutes les communes ou à suivre les réponses reçues en utilisant ce hashtag. Le collectif interpellera également les partis politiques sur les mesures prises pour rendre leur campagne accessible. Pour ce faire, le Collectif Handicaps appelle à mettre en œuvre les préconisations de son manifeste « *pour des politiques communales solidaires et inclusives* ».

Il appartient à tous les citoyens de se mobiliser pour faire du handicap un sujet de campagne électorale.